

Formulaire A-1 : Demande d'inscription d'une ASSOCIATION DE CIRCONSCRIPTION et avis de changement

Guide pour remplir le formulaire

Vous pouvez vous procurer le formulaire en version imprimée ou en version électronique sur le site Web d'Élections Ontario. Veuillez écrire en caractères d'imprimerie ou saisir l'information au clavier. Le formulaire d'inscription initiale doit être rempli, puis déposé auprès du directeur général des élections avant toute opération financière. L'inscription d'une association de circonscription auprès du directeur général des élections de l'Ontario est gratuite.

Il incombe à l'association de circonscription de déposer un formulaire d'inscription complet et exact auprès du directeur général des élections. L'inscription initiale ne peut pas avoir lieu tant que tous les renseignements demandés n'ont pas été communiqués.

Les formulaires peuvent être envoyés par tout mode de livraison habituel, notamment par la poste, par télécopieur, par courriel ou par porteur.

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION DE CIRCONSCRIPTION

Inscrivez la circonscription électorale de l'association de circonscription, le nom du parti politique ou du député indépendant ou de la députée indépendante parrainant l'association de circonscription, ainsi que l'adresse en Ontario de l'association de circonscription.

Type d'inscription

Une nouvelle inscription s'entend de l'inscription initiale d'une association de circonscription auprès du directeur général des élections. Pour présenter une nouvelle inscription, veuillez remplir :

- les sections A à L pour un parti politique inscrit
- les sections A à K et la section M pour un député indépendant ou une députée indépendante

Un avis de changement vise à informer le directeur général des élections des modifications de l'inscription initiale. Pour présenter un avis de changement, veuillez remplir les sections A à H et la section K. En cas de changement concernant le directeur ou la directrice des finances ou l'auditeur ou l'auditrice, il faut envoyer immédiatement un formulaire A-1 révisé. En cas de changement concernant tout autre renseignement d'inscription, un formulaire P-1 révisé doit être envoyé dans les 30 jours.

B. PRÉSIDENT OU PRÉSIDENTE (ou personne occupant un poste équivalent)

Inscrivez le nom et les coordonnées du président ou de la présidente ou de la personne occupant un poste équivalent.

C. DIRECTEUR OU DIRECTRICE DES FINANCES

L'association de circonscription doit nommer un directeur ou une directrice des finances avant de s'inscrire. Inscrivez le nom et les coordonnées du directeur ou de la directrice des finances.

D. AUDITEUR OU AUDITRICE

Une association de circonscription inscrite est tenue de nommer un auditeur ou une auditrice dans les 30 jours suivant la réception de contributions d'au moins 10 000 dollars ou l'engagement de dépenses d'au moins 10 000 dollars à l'égard d'une élection ou d'une année civile exigeant l'établissement d'états financiers. L'auditeur ou l'auditrice doit être une personne ou un cabinet dont les associés, résidents de l'Ontario, sont agréés sous le régime de la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable*. Le directeur ou la directrice des finances ne peut pas occuper la fonction d'auditeur. Inscrivez le nom, le numéro d'agrément et les coordonnées de l'auditeur ou de l'auditrice.

E. AGENTS PRINCIPAUX

Inscrivez le nom et les coordonnées des agents principaux de l'association de circonscription, notamment le vice-président ou la vice-présidente, le trésorier ou la trésorière, le ou la secrétaire ou le président ou la présidente des activités de financement.

F. PERSONNE(S) AUTORISÉE(S) À ACCEPTER LES CONTRIBUTIONS

Inscrivez le nom et les coordonnées de la ou des personnes autorisées à accepter les contributions, à faire les dépôts et à délivrer les récépissés.

G. LIEU OÙ SONT CONSERVÉS LES DOSSIERS

Inscrivez le nom du ou de la responsable des dossiers et l'adresse du lieu en Ontario où sont conservés les dossiers financiers.

H. INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) ET FONDÉ(S) DE SIGNATURE

Inscrivez le nom et l'adresse de chaque institution financière en Ontario où l'association de circonscription a ouvert un compte. S'il y a plus d'une institution financière, veuillez joindre une feuille séparée.

Inscrivez le nom et les coordonnées du, de la ou des fondés de signature pour chaque compte d'une institution financière.

I. ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Il faut seulement présenter un état de l'actif et du passif au moment de l'inscription initiale d'une association de circonscription. Cet état ne peut pas remonter à plus de 90 jours de la date de la demande d'inscription. Il n'est pas obligatoire de faire auditer l'état initial.

Tous les chiffres dans l'état doivent être arrondis au dollar près.

Les consignes suivantes vous aideront à préparer l'état de l'actif et du passif initial :

- Ligne 1 Indiquez le solde total de tous les comptes dans les institutions financières. Les dépôts, les certificats de placement garanti et les effets similaires sont consignés comme des dépôts en espèces.
- Ligne 2 Indiquez les espèces disponibles non déposées, y compris la petite caisse.
- Ligne 3 Indiquez seulement les réclamations véritables (par exemple, les dépôts remboursables). N'inscrivez pas les contributions qui n'ont toujours pas été reçues ni acceptées. Vous devez seulement les noter après les avoir reçues et déposées.
- Ligne 4 Indiquez le cours des obligations, des actions et d'autres valeurs détenues à la date de l'état. Un courtier en valeurs mobilières ou le ou la responsable d'une institution financière peut fournir cette information.
- Ligne 5 Si l'association de circonscription possède du mobilier, des accessoires fixes, du matériel d'impression ou des biens semblables, indiquez la valeur nominale d'un dollar.
- Ligne 6 Indiquez la valeur des stocks de matériel pour la campagne et les autres dépenses de campagne payées d'avance.
- Ligne 7 Indiquez le coût des autres actifs détenus, tels que les biens immobiliers.
- Ligne 8 Indiquez les sommes dues à la date de l'état et joignez un tableau des emprunts comportant le nom du prêteur, la somme due et les conditions d'emprunt (dont les modalités de remboursement, le cautionnement et le nom de la caution).
- Ligne 9 Indiquez le coût des biens reçus ou des services rendus qui ont été facturés, mais n'ont pas été acquittés à la date de l'état.

Ligne 10 Indiquez le coût des biens reçus ou des services rendus qui n'ont pas été facturés ni acquittés à la date de l'état.

Ligne 11 Indiquez les éléments de passif non inscrits sur les autres lignes et joignez les détails.

Ligne 12 Indiquez l'excédent (ou le déficit) en tant qu'écart entre le total de l'actif et le total du passif. Ce montant devrait équilibrer l'état.

J. ATTESTATION DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DES FINANCES

Le directeur ou la directrice des finances de l'association de circonscription doit remplir et signer cette section pour attester l'état de l'actif et du passif (voir la section I). L'attestation doit être faite devant témoin.

K. CERTIFICATION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE (ou de la personne occupant un poste équivalent) ET DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DES FINANCES

Le président ou la présidente, ou la personne occupant un poste équivalent, et le directeur ou la directrice des finances de l'association de circonscription doivent remplir et signer cette section.

L. CERTIFICATION DU PARTI POLITIQUE

Le directeur ou la directrice des finances du parti politique inscrit qui parraine l'association de circonscription doit remplir cette section. Il est également possible d'envoyer une lettre de parrainage. Les coordonnées du directeur ou de la directrice des finances du parti doivent figurer dans les dossiers du directeur général des élections, comme indiqué dans la Demande d'inscription d'un parti politique et avis de changement (P-1) déposée.

M. CERTIFICATION DU DÉPUTÉ INDÉPENDANT OU DE LA DÉPUTÉE INDÉPENDANTE

Le député indépendant ou la députée indépendante qui parraine l'association de circonscription doit remplir cette section.

Toute personne peut examiner le formulaire A-1 pendant les heures normales d'ouverture d'Élections Ontario. De plus, quiconque peut tirer des extraits des documents et en faire des copies après avoir payé les frais de reproduction fixés par le directeur général des élections. Certaines données seront aussi tirées des renseignements transmis et affichés sur le site Web d'Élections Ontario.

Le personnel du Bureau du directeur général des élections se tient à votre entière disposition pour vous offrir de l'aide. Vous pouvez le joindre aux coordonnées suivantes :

Élections Ontario	Téléphone : 416 325-9401
Division de la conformité	Télécopie : 416 325-9466
51 Rolark Drive	Numéro sans frais : 1 866 566-9066
Toronto (Ontario) M1R 3B1	Courriel : electfin@elections.on.ca
Site Internet : http://www.elections.on.ca/fr	

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.



Division de la conformité

51 ROLARK DRIVE
TORONTO (ONTARIO) M1R 3B1

Téléphone : 416 325-9401
Numéro sans frais : 1 866 566-9066
Télécopieur : 416 325-9466

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.

Réservé au bureau					

Section A : Renseignements sur l’association de circonscription

Remarque : Pour présenter un avis de changement, veuillez remplir uniquement les sections A à H et la section K.

Type d’inscription : (cochez une case) Nouvelle Changement

Circonscription électorale : _____

Parti politique ou député indépendant ou députée indépendante : _____

Adresse : _____

Ville : _____ **Code postal :** _____

Site(s) Web officiel(s) : _____

Section B : Président ou présidente ou personne occupant un poste équivalent

Prénom : _____ **Nom de famille :** _____

Tél. professionnel : _____ **Tél. domicile :** _____

Télécopieur : _____ **Courriel :** _____

Cochez cette case si l’adresse est la même que celle de l’association de circonscription :

Adresse : _____

Ville : _____ **Code postal :** _____

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.

Section C : Directeur ou directrice des finances

L’association de circonscription doit nommer un directeur ou une directrice des finances avant l’inscription.

Prénom :

Nom de

famille :

Tél. professionnel :

Tél. domicile:

Télécopieur :

Courriel :

Cochez cette case si l’adresse est la même que celle de l’association de circonscription :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Section D : Auditeur ou auditrice

Une association de circonscription inscrite est tenue de nommer un auditeur ou une auditrice dans les 30 jours suivant la réception de contributions d’au moins 10 000 dollars ou l’engagement de dépenses d’au moins 10 000 dollars à l’égard d’une élection ou d’une année civile exigeant l’établissement d’états financiers. L’auditeur ou l’auditrice doit être agréé(e) sous le régime de la Loi de 2004 sur l’expertise comptable. Le directeur ou la directrice des finances ne peut pas occuper la fonction d’auditeur.

Nom du cabinet :

Prénom :

Nom de

famille :

Titre : CPA

N° d’agrément :

Tél. professionnel :

Tél. domicile (facultatif) :

Télécopieur :

Courriel :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Personne-ressource (si elle diffère)

Prénom :

Nom de

famille :

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.

Section E : Agents principaux

Inscrivez les agents principaux autres que le président ou la présidente et le directeur ou la directrice des finances.

Prénom :	_____	Nom de famille :	_____
Titre :	_____		_____
Tél. professionnel :	_____	Tél. domicile :	_____
Télécopieur :	_____	Courriel :	_____
Adresse :	_____		
Ville :	_____	Code postal :	_____

Prénom :	_____	Nom de famille :	_____
Titre :	_____		_____
Tél. professionnel :	_____	Tél. domicile :	_____
Télécopieur :	_____	Courriel :	_____
Adresse :	_____		
Ville :	_____	Code postal :	_____

Pour ajouter des agents principaux, veuillez faire des copies de cette page, remplir le nombre d'exemplaires requis et les joindre à votre demande.

Section F : Personne(s) autorisée(s) à accepter les contributions

Inscrivez le nom et les coordonnées de la ou des personnes autorisées à accepter les contributions, à faire les dépôts et à délivrer les récépissés.

(Cochez s'il y a lieu.)

- Le directeur ou la directrice des finances est la personne autorisée à accepter les contributions.
- Le président ou la présidente est la personne autorisée à accepter les contributions.

Personne autorisée

Prénom :	_____	Nom de famille :	_____
Titre :	_____		_____

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.

Tél. professionnel : _____ **Tél. domicile :** _____
Télécopieur : _____ **Courriel :** _____
Adresse : _____
Ville : _____ **Code postal :** _____

Pour ajouter des personnes autorisées, veuillez faire des copies de cette page, remplir le nombre d’exemplaires requis et les joindre à votre demande

Section G : Lieu où sont conservés les dossiers

Inscrivez le nom du ou de la responsable des dossiers et l’adresse du lieu en Ontario où sont conservés les dossiers financiers.

(Cochez s’il y a lieu.)

- L’adresse de l’association de circonscription est désigné comme le lieu où sont conservés les dossiers.
 L’adresse du directeur ou de la directrice des finances est désigné comme le lieu où sont conservés les dossiers.

L’adresse du président ou de la présidente est désigné comme le lieu où sont conservés les dossiers.

Responsable des dossiers et lieu

Prénom : _____ **Nom de famille :** _____
Titre : _____
Tél. professionnel : _____ **Tél. domicile :** _____
Télécopieur : _____ **Courriel :** _____
Adresse : _____
Ville : _____ **Code postal :** _____

Pour ajouter des responsables des dossiers et des lieux, veuillez faire des copies de cette page, remplir le nombre d’exemplaires requis et les joindre à votre demande.

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.

Section H : Institution(s) financière(s)

Inscrivez le nom et l’adresse de chaque institution financière en Ontario où l’association de circonscription a ouvert un compte.

Institution : _____
Adresse : _____
Ville : _____ **Code postal :** _____

Fondé(s) de signature de compte

(Cochez s’il y a lieu.)

- Le directeur ou la directrice des finances est le fondé ou la fondée de signature de compte.
 Le président ou la présidente est le fondé ou la fondée de signature de compte.

Prénom : _____ **Nom de famille :** _____
Titre : _____
Tél. professionnel : _____ **Tél. domicile :** _____
Télécopieur : _____ **Courriel :** _____
Adresse : _____
Ville : _____ **Code postal :** _____

Prénom : _____ **Nom de famille :** _____
Titre : _____
Tél. professionnel : _____ **Tél. domicile :** _____
Télécopieur : _____ **Courriel :** _____
Adresse : _____
Ville : _____ **Code postal :** _____

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.

Prénom :	_____	Nom de famille :	_____
Titre :	_____		
Tél. professionnel :	_____	Tél. domicile :	_____
Télécopieur :	_____	Courriel :	_____
Adresse :	_____		
Ville :	_____	Code postal :	_____

Pour ajouter des institutions financières, des comptes ou des fondés de signature, veuillez faire des copies de cette page, remplir le nombre d’exemplaires requis et les joindre à votre demande.

Section I : État de l’actif et du passif

Un état doit uniquement être présenté pour une nouvelle inscription et ne peut pas remonter à plus de 90 jours avant la demande.

Méthodes comptables

Il faut employer les méthodes comptables ci-dessous pour préparer les états de l’actif et du passif et les états des recettes et des dépenses qui doivent être déposés auprès du directeur général des élections, conformément à la *Loi sur le financement des élections*.

Comptabilité d’exercice

Il faut employer la comptabilité d’exercice lorsque les dépenses sont constatées dans les registres comptables du parti politique au moment où elles sont engagées. De même, les recettes sont constatées au moment où elles sont acquises. En revanche, les contributions doivent être constatées à titre de recettes uniquement à leur réception par le directeur ou la directrice des finances.

Valeurs mobilières

Les obligations, les actions et les autres valeurs mobilières doivent être évaluées selon le cours à la date de l’état de l’actif et du passif initial. Les valeurs acquises par la suite doivent être évaluées selon leur coût. À la vente des valeurs, les bénéfices ou les pertes en découlant doivent être inscrits dans l’état des recettes et des dépenses.

Immobilisations

Le mobilier, les accessoires fixes, le matériel d’impression et informatique, etc. doivent être portés aux dépenses à leur acquisition. Ces actifs peuvent être constatés dans l’état de l’actif et du passif à la valeur nominale d’un dollar.

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.

État de l’actif et du passif au : _____ (Date)

Actif	<i>Montant</i>
Ligne 1 – Dépôts en espèces	0,00 \$
Ligne 2 – Petite caisse et autres fonds disponibles	_____
Ligne 3 – Comptes débiteurs	_____
Ligne 4 – Obligations, actions et autres valeurs	_____
Ligne 5 – Immobilisations	_____
Ligne 6 – Stocks	_____
Ligne 7 – Autres actifs au prix coûtant	_____
<i>(Inscrivez les détails des autres actifs dans le tableau ci-dessous)</i>	

Tableau des autres actifs – Ventilation de la ligne 7

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Actif total 0,00 \$

Passif	<i>Montant</i>
Ligne 8 – Emprunts	0,00 \$

((Inscrivez les détails des emprunts dans le tableau ci-dessous))

Tableau des emprunts – Ventilation de la ligne 8

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Ligne 9 – Comptes créditeurs	_____
Ligne 10 – Dettes contractées mais non facturées	_____
Ligne 11 – Autres passifs	_____

(Inscrivez les détails des autres passifs dans le tableau ci-dessous)

Tableau des autres passifs – Ventilation de la ligne 11

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Ligne 12 – Excédent (déficit) _____

Total du passif 0,00 \$

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.

Section J : Attestation du directeur ou de la directrice des finances

Je soussigné/soussignée, _____ (nom du directeur ou de la directrice des finances), ai préparé l’état de l’actif et du passif ci-dessus et j’atteste que les renseignements sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature du directeur ou de la directrice des finances :

Date :

Signature du ou de la témoin :

Date :

Section K : Certification du président ou de la présidente et du directeur ou de la directrice des finances

Le président ou la présidente de l’association de circonscription et le directeur ou la directrice des finances doivent remplir et signer cette section.

Élections Ontario examinera le formulaire d’inscription dûment rempli et signé dès réception. Veuillez envoyer le formulaire à :

Élections Ontario
Division de la conformité
51 Rolark Drive
Toronto (Ontario) M1R 3B1
Téléphone : 416 325-9401
Sans frais : 1 866 566-9066
Télécopieur : 416 325-9466

Le formulaire d’inscription initiale doit être rempli, puis déposé auprès du directeur général des élections avant toute opération financière. L’inscription d’un parti politique auprès du directeur général des élections de l’Ontario est gratuite.

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.

Il incombe à l’association de circonscription de déposer un formulaire d’inscription complet et exact auprès du directeur général des élections en vertu de l’article 11 de la *Loi sur le financement des élections*. L’inscription ne peut pas avoir lieu tant que tous les renseignements demandés n’ont pas été communiqués. Le directeur général des élections peut se fonder sur les renseignements communiqués par le président ou la présidente ou par un autre agent ou une autre agente et le directeur ou la directrice des finances désigné(e), et y donner suite. En cas de remplacement du directeur ou de la directrice des finances, le directeur sortant ou la directrice sortante doit envoyer au nouveau directeur ou à la nouvelle directrice les recueils de dossiers et les récépissés officiels de contribution inutilisés. Le directeur général des élections transmettra au nouveau directeur ou à la nouvelle directrice des finances l’information requise pour qu’il ou elle puisse s’acquitter des responsabilités au nom de l’association de circonscription.

Certification du président ou de la présidente et du directeur ou de la directrice des finances

Nous soussignés, l’_____ (nom de l’association de circonscription), attestons que les renseignements dans le présent formulaire sont, à notre connaissance, véridiques et exacts.

Signature du président ou de la présidente :

Date :

Signature du directeur ou de
la directrice des finances :

Date :

Section L : Certification du parti politique

À remplir par le parti politique inscrit

L’association de circonscription doit être parrainée par le parti politique auquel elle est affiliée.

Certification du parti politique inscrit

Nous soussignés, le _____ (nom du parti politique), certifions que cette association de circonscription est parrainée par le parti politique.

Signature de l’agent ou de

l’agente du parti :

Date :

Formulaire A-1 – Demande d’inscription d’une association de circonscription et avis de changement

Also available in English.

Section M : Certification du député indépendant ou de la députée indépendante

À remplir par le député indépendant ou la députée indépendante

L’association de circonscription doit être parrainée par le député indépendant ou la députée indépendante auquel ou à laquelle elle est affiliée.

Attestation du député indépendant ou de la députée indépendante

Jesoussigné/soussignée,

que je parraine cette association de circonscription.

Signature du député indépendant ou de la
députée indépendante :

Date :

